



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/464

16 février 1995

Distr. GENERALE

Original : FRANÇAIS

**DECLARATION PUBLIEE LE 30 JANVIER 1995 PAR LA PRESIDENCE
AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE A PROPOS DE L'ADHESION
DE L'ALGERIE AU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION
DES ARMES NUCLEAIRES**

La déclaration ci-jointe a été publiée le 30 janvier 1995 par la Présidence au nom de l'Union européenne à propos de l'adhésion de l'Algérie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La déclaration a été reçue du Représentant permanent de la France auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et est distribuée à tous les Etats Membres pour information.

**DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE
A PROPOS DE L'ADHESION DE L'ALGERIE AU TRAITE
SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES**

L'Union européenne se félicite du dépôt par l'Algérie, le 12 janvier, de son instrument d'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires.

L'Union européenne souligne l'importance à présent de la conclusion par l'Algérie d'un accord de garanties généralisées, s'appliquant à l'ensemble de ses activités nucléaires, afin de satisfaire pleinement aux exigences découlant de l'adhésion au Traité de non-prolifération nucléaire. Elle invite l'Algérie à engager rapidement des négociations avec l'AIEA à cet effet.

L'Union européenne saisit cette occasion pour souligner son attachement à une adhésion universelle au TNP, et invite vivement tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union se rallient à cette déclaration.